

"CHACUN A MIS EN AVANT SES PRIORITÉS TOUT EN FAISANT DES COMPROMIS"

Vers un consensus ?

A la suite des deux trilogues européens concernant un accord sur la proposition de directive et du Pacte Migration et Asile. Le Président du Conseil Européen a affirmé avec une grande fierté que "Chacun a mis en avant ses priorités tout en faisant des compromis". Mais qu'en est-il vraiment ? Tout d'abord lors d'une conférence de presse le samedi 2 décembre, les trois institutions (La Commission, Le Parlement et le Conseil) ont rappelé les 4 grands principes de la directive et du Pacte en général.

Ces principes sont les suivants: L'Humanité, à travers le respect des droits de l'Homme, La Solidarité, à travers la coopération entre Etats membres et Etats tiers, La Souveraineté, à travers la réaffirmation de la place de l'UE sur la scène internationale, et enfin la Sécurité, qui passe par la préservation de la sécurité nationale et européenne.

Chaque institution souhaite mettre en avant la préservation des droits fondamentaux.



D'ailleurs, si certains affirment que la directive est beaucoup trop sécuritaire et liberticide, les institutions quant à elles se défendent, "Elle n'est pas que sécuritaire, elle est équilibrée entre les droits fondamentaux et les droits humains, mais aussi entre la solidarité et la souveraineté."

Voici ce que disait le PR du Conseil ce 2 décembre, cependant il apparaît comme évident que l'essence même de la directive est la sécurité car l'UE est confronté à un contexte migratoire tendu. Elle est également censée pallier les limites de la directive de 2008 et être plus inclusive.

Ainsi les institutions souhaitent intégrer un statut particulier pour les ressortissants LGBTQ+, ainsi que consolider l'intérêt supérieur de l'enfant et le droit à la famille, qui doivent être prioritaires même en situation de crise.

Quant à l'attribution du statut de réfugié climatique, demandée par les ONG, elles rappellent que tout ne peut pas être intégré dans la directive. La notion serait irrecevable juridiquement.

Bien qu'elles en parlent brièvement dans la directive, la priorité concerne d'abord l'urgence de la situation migratoire.

Une directive qui se projete dans le futur?

Les institutions européennes ont également décidé d'enlever la proposition de détection des mensonges et des émotions, rendue possible grâce à l'IA.

Car l'objectif premier reste l'encadrement et la réglementation de l'usage de l'IA.

De plus, il a été décidé que les données stockées par celle-ci resteraient sur le territoire européen, dans un souci de souveraineté et de protection des droits humains.

Une formation à l'IA pour les gardes aux frontières ainsi que leurs agences sera réalisée par l'Agence Frontex, afin de réaffirmer son rôle dans la formation de contrôle aux frontières.

Pour le PR du Conseil "L'IA doit rester un outil qui doit aider dans la prise de décision".

Pour cela, un seuil en terme de risque a été établi dans l'objectif d'éviter tout dérapage en terme de données ou de droits fondamentaux.

Quant à la coopération avec les pays tiers, elle sera renforcée mais il y aura aussi une gradation des sanctions pour les pays tiers qui ne coopéreront pas assez.

On retrouve ces sanctions et indications dans l'article 8 de la directive.

Les institutions nous ont donné rendez-vous lors des plénières la semaine prochaine afin d'en savoir plus.



DE GAUCHE À DROITE : ROBERTA METSOLA (PARLEMENT EUROPÉEN) ET URSULA VON DER LEYEN (COMMISSION EUROPÉENNE) - CRÉDITS : CHRISTOPHE LICOPPE / COMMISSION EUROPÉENNE